

## Compte rendu

---

Ouvrage recensé :

*International Labour Law*, by Nicolas Valticos, Deventer, Kluwer, 1979, 267 pp.

par Alain Barré

*Relations industrielles / Industrial Relations*, vol. 35, n° 2, 1980, p. 343-344.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/029073ar>

DOI: 10.7202/029073ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

**International Labour Law**, by Nicolas Valticos, Deventer, Kluwer, 1979, 267 pp.

Les lecteurs de langue anglaise salueront avec joie la parution de la première monographie rédigée en anglais concernant le droit international du travail. Il s'agit en fait du condensé d'un ouvrage beaucoup plus important du même auteur d'abord paru en français: **Droit international du travail**, Paris, Dalloz, 1970 (avec mise à jour en 1973) puis traduit plus récemment en espagnol: **Derecho Internacional del Trabajo**, Madrid, Tecnos, 1977. Par rapport à ces derniers ouvrages, la nouvelle publication de Nicolas Valticos a l'avantage de faire état des derniers développements du droit international du travail. Cependant, pour obtenir une information plus abondante et plus précise, le recours à l'ouvrage paru chez Dalloz sera toujours nécessaire. Comme le signale l'auteur dans son avant-propos, le texte de cette monographie fut en premier lieu publié dans l'**International Encyclopaedia for Labour Law and Industrial Relations** en 1979.

Dans une importante introduction, l'auteur fait d'abord un bref rappel historique de l'O.I.T., puis discute des raisons d'être des normes internationales du travail. Dans un second chapitre, il décrit le cadre institutionnel de l'O.I.T. dont, chacun sait, la principale caractéristique est sa structure tripartite à l'intérieur de laquelle sont représentés à tous les niveaux les gouvernements ainsi que les organisations de travailleurs et d'employeurs les plus représentatives (aux pages 29 et ss.). Le troisième chapitre de l'introduction traite des sources du droit international du travail. Là, comme partout ailleurs dans son ouvrage, l'auteur, haut-fonctionnaire au B.I.T., attache beaucoup plus d'importance au droit international du travail élaboré au sein de l'O.I.T. (constitution, conventions et recommandations). Cependant, il ne néglige pas pour autant les normes à portée universelle élaborées au sein d'autres organismes internationaux comme les Nations-Unies (la **Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de**

**discrimination raciale, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**), ni, non plus, les sources dites régionales, essentiellement les normes élaborées au sein du Conseil de l'Europe et des Communautés économiques européennes.

Une bibliographie sélective complète l'introduction. Il aurait été davantage approprié de la placer à la fin de l'ouvrage car on n'a pas toujours le réflexe de consulter une bibliographie à la soixante-quatorzième page d'un volume qui en comporte plus de deux cent soixante!

Le volume est divisé en deux parties d'importance inégale. La première partie, plus importante, est consacrée au contenu des normes internationales du travail. Elle est essentiellement descriptive: la liberté syndicale, le travail forcé, la discrimination, l'emploi (politique de l'emploi, chômage, placement, formation professionnelle), les salaires, les conditions générales de travail (heures de travail, repos hebdomadaire, congés payés, hygiène et sécurité au travail), la politique sociale, la sécurité sociale, les relations industrielles, le travail des femmes, des enfants et des adolescents, les travailleurs âgés, les normes relatives à certaines catégories de travailleurs (pêcheurs, marins, travailleurs de l'agriculture, fonctionnaires, personnel infirmier), les travailleurs étrangers et migrants, et enfin l'administration du travail (inspection du travail, statistiques du travail et consultation tripartite relative aux normes internationales du travail). Au total, un tableau fort complet.

La seconde partie de l'ouvrage concerne la mise en oeuvre des normes internationales du travail. L'auteur consacre le premier chapitre aux obligations que la constitution de l'O.I.T. impose aux États-membres indépendamment de la ratification d'une convention: l'obligation de soumettre à l'autorité compétente dans un délai imparti les conventions et les recommandations adoptées par la Conférence internationale du travail, l'obligation

de respecter certains principes fondamentaux (liberté syndicale et non-discrimination) et l'obligation de présenter des rapports au sujet des conventions non ratifiées et des recommandations. Le deuxième chapitre traite de la ratification des conventions et des obligations qui en découlent: l'obligation d'appliquer les conventions ratifiées et l'obligation de présenter annuellement des rapports sur les mesures prises pour en assurer l'application. L'auteur discute aussi à ce chapitre de l'importante question des rapports entre la norme internationale et la loi nationale (aux pages 234 et ss.). Les six derniers chapitres de cette partie traitent du contrôle de l'application des normes internationales du travail. L'auteur y expose les diverses méthodes qui ont assuré depuis 1919 un contrôle efficace et impartial des normes internationales du travail. Quant à l'objet du contrôle international, l'auteur note qu'à l'origine, l'objectif du système de contrôle consistait à assurer l'exécution des obligations résultant de la ratification des conventions par les États, mais qu'aujourd'hui il a été étendu à la promotion de la mise en oeuvre des normes internationales du travail même en l'absence de toute obligation (à la page 256).

Les normes internationales du travail ont reçu un très large écho au travers le monde. À ce sujet, l'auteur rappelle avec justesse (aux pages 244-245) que l'impact des normes internationales du travail dépasse largement le nombre des cas examinés par les différentes instances chargées du contrôle. Les normes internationales du travail constituent aujourd'hui un droit commun international auquel les États, développés ou en voie de développement, se réfèrent comme une source d'inspiration dans l'élaboration de la loi nationale.

Un index doublé d'une table des matières fort détaillée favorise une consultation rapide de l'ouvrage.

En dépit du fait que la littérature soit abondante en droit international du travail, nous devons saluer la publication d'une

monographie comme celle que nous présente Nicolas Valticos. L'activité normative de l'O.I.T. et des autres organismes internationaux dans le secteur du travail est encore trop méconnue, chez nous comme ailleurs, pour que l'on puisse se dispenser d'un ouvrage introductif tel que **International Labour Law**.

Comme les écrits antérieurs de Nicolas Valticos, cette monographie s'appuie sur une vaste expérience résultat d'une longue carrière au sein du B.I.T., notamment, pendant plusieurs années, à titre de chef du Département des normes internationales du travail. Nous devons remercier l'auteur de nous la faire partager.

**Alain BARRÉ**

Université Laval

**A Dictionary of Canadian Economics** by David Crane, Edmonton, Hurtig Publishers, 1980, 372 pp.

L'économie joue un rôle important dans le monde d'aujourd'hui et n'intéresse pas seulement les spécialistes. À chaque jour, à la radio, à la télévision et dans les journaux pour présenter et expliquer les problèmes d'ordre économique, on emploie une multitude de termes et d'expressions techniques dont le sens véritable n'est pas toujours compris.

Jusqu'ici, les Canadiens étaient obligés de recourir à des dictionnaires en provenance des États-Unis ou de la Grande Bretagne qui, on le comprend facilement, n'avaient pas été préparés en tenant compte du contexte particulier dans lequel nous vivons au Canada.

Préoccupé par cette lacune, le directeur de la page économique du journal **The Toronto Star**, David Crane, a voulu la combler en publiant **A Dictionary of Canadian Economics**.

Présentées par ordre alphabétique, on y trouve 2 500 entrées comprenant non seulement les termes les plus usuels utilisés en économique et quelques uns en relations in-